

Jean-Baptiste André Godin à Jean Calisti, 3 février 1868

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)

Collation2 p. (253r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jean Calisti, 3 février 1868, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45751>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [3 février 1868](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Calisti, Jean](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Calisty a informé Godin qu'Hincellin a été nommé instituteur adjoint au Nouvion. Godin apprend à Calisti qu'Hincellin a refusé cette nomination pour des motifs qu'il lui expliquera. Godin demande à Calisti si Hincellin est libre de partir, car Poëtte doit prochainement arriver.

Mots-clés

[Éducation](#), [Emploi](#), [Familistère](#)

Personnes citées

- [Hincellin \[monsieur\]](#)
- [Poëtte, Alexandre Onésime](#)

Lieux cités [Le Nouvion-en-Thiérache \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 17/12/2023

et Montmore Caritat

Montmore

jeai bien vu la lettre que vous
me avez faite Monsieur le ministre
sur sujet de la nomination
de M. Guimard comme instituteur
et professeur au nouveau division que je
vous aiis demandé à lui faire communiquer
vous avez fait une
autre que laquelle il me dit vous faire
communiquer son rapport et le motif qui l'a
amené à faire ce choix de vous à ce sujet
et que si il prends une libte quand il
le voudra sur plusieurs illo l'écrira dans
pour ce temps. Il ne va pas pas au
division mais en fait bon pour ce motif
qui a été trop copieusement lui montrer
que vous n'avez obtenu que de l'obligation
et de l'imposition que vous aviez mis
à une mesure ou rapport entre M. l'ordre
j'ai bon espoir en la capacité
d'assurer au M. Guimard l'admission
de mes sentiments de parfaite considération

Yours